



FICHE DE POSTE

LE HCERES RECRUTE UN.E CONSEILLER.E SCIENTIFIQUE-DEPARTEMENT DE L'OFFICE FRANÇAIS DE L'INTEGRITE SCIENTIFIQUE (OFIS)

POSTE A POURVOIR AU 1^{ER} SEPTEMBRE 2018

PRÉSENTATION DU HCÉRES

Le Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (Hcéres) est une autorité administrative indépendante créée par la loi n°2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche. Son organisation et son fonctionnement sont régis par le décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014. Le Haut Conseil est chargé :

- d'évaluer les établissements d'enseignement supérieur et leurs regroupements, les organismes de recherche, les fondations de coopération scientifique et l'Agence nationale de la recherche, les entités de recherche ; les formations et diplômes des établissements d'enseignement supérieur ou, le cas échéant, de valider les procédures d'évaluation réalisées par d'autres instances ;
- d'évaluer, à leur demande, les établissements d'enseignement supérieur étrangers ;
- de produire des analyses et indicateurs à l'échelle nationale et internationale en s'appuyant sur les travaux de l'Observatoire des Sciences et Techniques (OST), département du Hcéres ;
- de contribuer à la définition d'une politique nationale de l'intégrité scientifique, observer les pratiques et accompagner les acteurs dans la mise en œuvre de leurs obligations, en s'appuyant sur l'Office français de l'intégrité scientifique (OFIS), département du Hcéres.

Le Hcéres est administré par un collège composé de 30 membres, dont le président. À ses côtés, siègent le Conseil d'orientation scientifique de l'OST et le Conseil de l'Intégrité Scientifique.

Le Hcéres est organisé en 8 départements, dont 4 départements d'évaluation, un département Europe et International, un département du système d'information, ainsi que les départements OST et l'OFIS, encadrés par un secrétariat général.

Contexte de la mission

Au sein du Hcéres, l'OFIS, structure nationale, transversale et indépendante, s'est vu confier une triple mission :

- **Expertise** : coordonner la réflexion pour l'élaboration de référentiels, d'avis et de recommandations, accompagner les établissements d'enseignement supérieur et de recherche dans la mise en œuvre de leurs obligations, aider à l'organisation de médiations élargies ;
- **Observation** : piloter un observatoire national sur la mise en œuvre des engagements de la charte de l'intégrité scientifique et des pratiques conformes aux standards internationaux, assurer la veille et la diffusion des informations (notamment concernant les nouvelles formes que prend la recherche : sciences participatives, big data, réutilisation des données et « open science »), recenser les cas de manquements et leurs traitements ;
- **Animation** : contribuer à la définition d'une politique nationale de l'intégrité scientifique, favoriser l'harmonisation et la mutualisation des pratiques, coordonner et promouvoir les travaux du réseau des référents « Intégrité scientifique » des établissements d'enseignement supérieur et de recherche, participer à la formation de ces référents, encourager la recherche dans le domaine, assurer le lien avec les Académies, représenter la France à l'échelle européenne et internationale.

Statut administratif

Le (la) conseiller(e) scientifique (CS) est en délégation au Hcéres s'il est enseignant-chercheur, ou mis à disposition du Hcéres s'il (elle) est chercheur. Comme tel(le), il (elle) bénéficie d'une décharge de service proportionnée à sa charge de travail au Haut Conseil et son établissement reçoit une

compensation financière. Son travail pour le Hcéres lui permet de percevoir une indemnité calculée forfaitairement en fonction de sa charge de travail. Il (elle) est renouvelé(e) tous les ans, dans la limite maximale de quatre ans.

Missions

A temps partiel au sein du Hcéres, le (la) conseiller(e) scientifique est un(e) collaborateur(-trice) direct de la Directrice du Département de l'Office Français de l'Intégrité Scientifique. Il a des missions de coordination scientifique du département et contribue aux actions, aux réflexions stratégiques et méthodologiques de l'OFIS. Il participe également aux réflexions liées à l'intégrité scientifique dans le domaine de l'évaluation et partage son expérience avec les conseillers scientifiques des autres départements du Hcéres.

Activités

L'activité du (de la) conseiller(e) scientifique comprend la participation aux réunions de l'équipe de direction de l'OFIS au Hcéres. Elle comprend également l'organisation et la coordination d'échanges institutionnels avec les différents acteurs de l'intégrité scientifique au plan national et international.

Le (la) conseiller(e) scientifique :

- Participe à l'animation de la communauté scientifique en contribuant à l'organisation scientifique de colloques, séminaires,...
- Participe à la réflexion relative à l'évolution des référentiels d'évaluation en matière d'intégrité scientifique
- Contribue à la création d'un guide permettant d'établir une typologie des manquements, et veille à l'application et la promotion de bonnes pratiques au sein des établissements et organismes scientifiques, en coordination avec les référents intégrité scientifique
- Contribue à la préparation du rapport annuel de l'OFIS (bilan et projet)

Compétences

- Enseignant(e)-chercheur(-se) ou chercheur(-se) reconnu(e) par ses pairs dans son domaine ;
- Connaissance attestée des questions relatives à l'intégrité scientifique ;
- Excellente connaissance de la communauté scientifique nationale et internationale ;
- Excellente connaissance de l'organisation de la recherche nationale et du système français d'enseignement supérieur ;
- Aisance rédactionnelle ;
- Capacité d'organisation et d'animation ;
- Pratique de la langue anglaise.

Candidature

Adresser CV et lettre de motivation par courriel : joelle.alnot@hceres.fr et sg@hceres.fr

Lieu : Paris, 13ème arrondissement (métro François Mitterrand, ligne13)

Date de clôture du dépôt des candidatures : 1^{er} juillet 2018